
Conseil Municipal du 20 juin 2022 Procès-Verbal

Convocation : le 14 juin 2022.

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le lundi 20 juin 2022 à 19h00**.

Ordre du Jour :

- ✧ Modalités de la publication des actes administratifs suivant le Décret n° 2021- 1311 du 7 octobre 2021
- ✧ Passage anticipé à la nomenclature comptable M57
- ✧ Décision modificative : régularisation des écritures du Syane demandée par la trésorerie
- ✧ Prévoyance /santé
- ✧ Gestion des locations : impayés, point sur la gérance de Vallée-Verte immobilier, location presbytère
- ✧ Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune
- ✧ Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 20 juin 2022, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie Bel, David Frapsauce, Erick Dupuit, Marianne Carrier, Alexandre Rosay, Philippe Donche, Stéphanie Falcone, Mikaël Desalmand, Carole Venant, Katia Dupraz

Absents excusés : Christine Bilieux, Christian Nambride, Hélène Duvillard, Jean-Philippe Thévenod

Katia Dupraz est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents.

Ouverture de la séance par Mr le Maire demande à ses conseillers présents de rajouter un point, à l'ordre du jour, en fin de séance, concernant l'urbanisme. Demande acceptée à l'unanimité.

Modalités de la publication des actes administratifs suivant le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

A compter du 1er juillet 2022, il convient de délibérer pour choisir les modalités de publicités des actes (délibérations, arrêtés et décisions du conseil municipal).

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de continuer la publicité par publication papier mise à disposition du public dans un registre à la mairie.

De plus, les comptes rendus de conseil ne pourront être publiés et affichés seulement après validation des conseillers lors de la réunion suivante (il y aura ainsi 1 mois de décalage au moins).

Passage anticipé à la nomenclature comptable M57

Au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature comptable (M14) change et devient la M57.

La trésorerie de Bonneville propose d'anticiper cette date au 1^{er} janvier 2023.

Mr le Maire demande à son conseil municipal l'accord pour cette anticipation, il vote « pour » à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative : régularisation des écritures du Syane demandée par la trésorerie

La trésorerie demande une modification comptable d'écriture concernant la section investissement soit :

Écritures : Recettes 21534/041	Écritures : Dépenses 21538/041
137 723.61	137 723.61

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Prévoyance /santé

Afin d'uniformiser au niveau de la Vallée-Verte la participation à la protection sociale complémentaire mise en place le 27 novembre 2012, il convient de réévaluer le versement de la participation mensuelle de la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à compter du 1^{er} juillet 2022. Le Conseil municipal décide les montants suivants :

- Agent de catégorie C : 30.00 euros maximum
- Agent de catégorie B : 40.00 euros maximum

Gestion des locations : impayés, point sur la gérance de Vallée-Verte immobilier, location presbytère

- Loyers impayés : Après plusieurs rappels effectués par la mairie et la trésorerie de Bonneville, les loyers ont été réglés par le garant. Il n'y a plus d'impayé à ce jour. Toutes ces démarches ont dû être réalisées par la mairie, le conseil se pose donc la question de l'utilité de la gérance par « vallée verte immobilier ». Il a été décidé à l'unanimité de résilier le contrat de gérance à la date d'échéance.

- Location presbytère : un appartement se libère fin août, 2 demandes spontanées ont été reçues et une décision sera prise ultérieurement.

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Suite à la décision d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Degenève qui s'élève à 8 947 euros. Une subvention sera demandée auprès du Syane.

Urbanisme (Point rajouté par Mr Le Maire en début séance)

Mr le Maire expose à son conseil municipal la demande de Mr Prain concernant la parcelle communale N°A 1304.

Après délibération, les conseillers acceptent qu'une partie de cette parcelle, domaine privée de la commune, soit intégrée dans le domaine public. Les frais du géomètre seront à charge du pétitionnaire.

Questions et informations diverses

1) Mr le maire fait lecture du courrier de Mr Dupraz Yves mentionnant le souhait d'acquérir la parcelle N°B 3527. Le conseil municipal donnera réponse après régularisation du chemin rural.

2) SRB : suite à la plainte déposée par la mairie en gendarmerie de Boège, l'avocat étudie le contrat SRB/Mairie Burdignin, l'affaire suit son cours.

3) Katia Dupraz demande si Mr Le Maire a pu se renseigner auprès de la CCVV concernant la taxe d'aménagement puisqu'une nouvelle réglementation autoriserait la CCVV à acquérir soit une partie soit la totalité de la taxe d'aménagement des communes.

Réponse : Mr Le Maire n'a pas encore d'information précise à ce sujet.

FIN DE REUNION 20H30

*Présentation de Mr Arnaud Van Der Schueren, nouvel agent technique, qui a pris ses fonctions le 16 mai.
Un pot de bienvenue lui a été réservé.*